



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIEBAG

2024-02-38

Département du Gers

SIEBAG –Nombres de membres: 47

Afférents au Comité Syndical: 47

Présents: 25

Qui ont pris part à la délibération: 27

Date de convocation : 12 juillet 2024

Séance du lundi 22/07/2024 à 20 h 30 à RISCLE.

Présents : - SARNIGUET C- REON E- CORDONNIER C- LECERF M-CORNU F- FITAN G-DUFFER S-PEFFAU P-MASSARROTO S-BUREAU B-LAGO G-BRUMONT J-BASTROT P-RIBAUT P-DUBICQ A-SAINT-ORENS H-LANGLADE C-LALANNE G-ROMAN C-CAPBERN P-MINVIELLE S-BUFFALAN JL-SOULE J-COURALET C-DEHEZ G-

Absents ou excusés : MINGELLE JM-VAN DE CASTEELE L-FORT C-FOUGEROUSE F-FARBOS F-WAUTERS B-BECARD N-JOYE M-CAZALET R-BOUCHET F-CUVELLIER C-LABORDE S-BOURGES L-LAPASSADE B-PARGADE A-RANDAZZO C-VIDAL C-DARTIGUES P-LUMBROSO Y-VINCENT C-GARRALON H-RIGAIL K-LARTIGOLLE M-

Procurations de : RIGAIL K à REON E
GARRALON H à BUFFALAN JL

Secrétaire de séance : SAINT ORENS Hervé

Objet : ELECTION VICE -PRESIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1, L 5211-2, L5211-8, L5211-10

Vu la délibération du comité syndical fixant le nombre de vice-présidents à 5,

Monsieur le Président rappelle que l'élection des vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du président. Les vice- présidents adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier vice-président. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du vice-président :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 27

Bulletins blancs ou nul : 0
Suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 27
A obtenu, Monsieur COURALET Christian, 27 voix

M COURALET Christian ayant obtenu la majorité absolue est proclamé vice-président.

Ainsi délibéré à Riscle, les jours mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Transmis à la sous-préfecture le 23/07/2024

Publié ou notifié le : 23/07/2024

Et publication ou notification le : 23/07/2024

 A Riscle le 23/07/2024
Syndicat Intercommunal des Eaux
du bassin de l'Adour Gersois
134 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE
Tél. 05 62 69 84 27
www.siebag.fr
Jean-Luc BUFFALAN
Président du SIEBAG

